

Barème honoraires

APPLICABLE AU 1 SEPTEMBRE 2025

TRANSACTION :

/	Mandat exclusif	Mandat simple
Moins de 49 999 €	3 500€ *	4 000€*
Entre 50 000 et 99 999€	5 500€*	6 000€*
Entre 100 000 et 199 999€	7 500€ *	8 000€*

* du prix ttc de vente

AU DELÀ DE 200 000€ :

4 % du prix de vente TTC en mandat exclusif

4.5% du prix de vente TTC en mandat simple

Honoraires immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant des parties. Le redevable des honoraires est le mandant

EURL au capital social de 1.000€ - Affiliation réseau expertimo

R.C.S DRAGUIGAN 989253992- APE 6831Z

Garantie financière et RCP GALIAN-SMABTP : 89 Rue La Boétie, 75008 Paris - Montant de la garantie 120 000€

Carte professionnelle CCI VAR CPI83012025000000011 - Transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière

Barème honoraires

APPLICABLE AU 1 SEPTEMBRE 2025

LOCATION :

BAUX D'HABITATION : LOI DU 6 JUILLET 1989 MODIFIÉE PAR LA LOI ALUR LE 24 MARS 2014

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION : Offert

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DOSSIER LOCATAIRE, RÉDACTION BAIL :

En zone non tendue : 8€/m² habitable TTC par parties

Zone tendue : 10€/m² habitable TTC par parties

ETAT DES LIEUX D'ENTREE :

3€/ m² TTC par parties

GARAGE, PARKING, BOX... :

1 mois de loyer H.C par parties

BAUX COMMERCIAUX

15 % H.T du loyer annuel H.T et H.C par parties

HONORAIRES GESTION LOCATIVE :

6 % TTC du loyer H.C à charge du propriétaire bailleur

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS :

2.50 % du loyer C.C à charge du propriétaire bailleur - uniquement baux habitation.

Autre type de location sur devis